

# **ROQUEFORT**

## **Rapport de Présentation**

### **- SOMMAIRE -**

#### **1ère Partie :      DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I -      ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
  - DEMOGRAPHIE
  - LOGEMENTS
  - ACTIVITES - EMPLOIS
  
- II -     ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
  - MORPHOLOGIE DU SITE
  - OCCUPATION DU SOL
  
- III -    ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
  - LES SYSTEMES PAYSAGERS
  - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
  - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
  - LE SYSTEME URBAIN
  - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
  - SERVITUDES

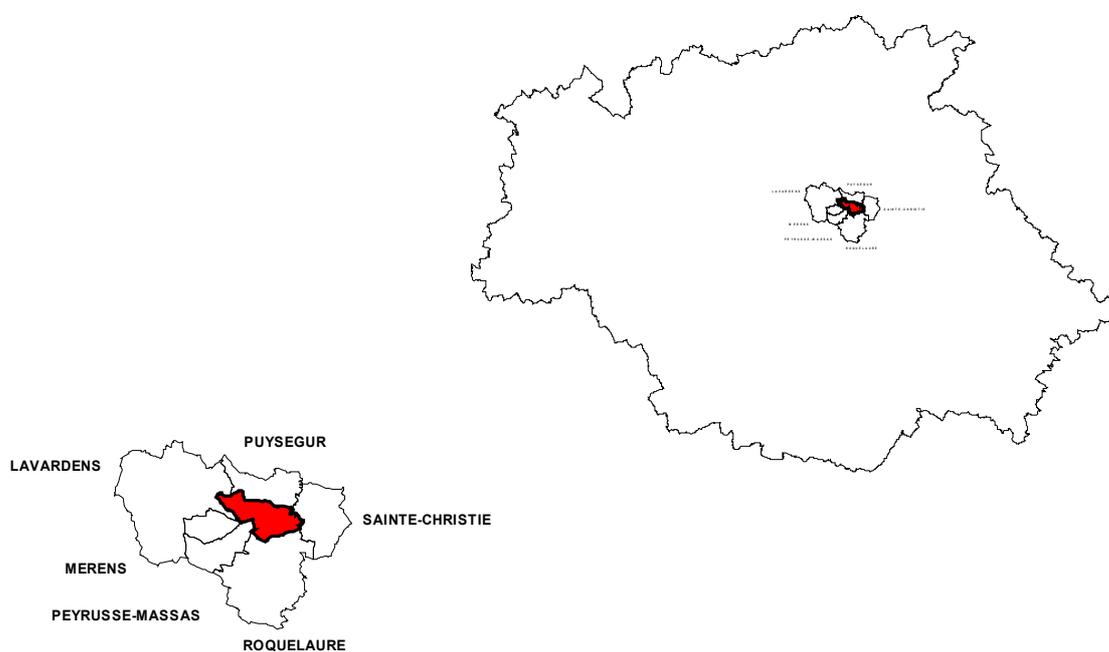
#### **2ème Partie :     PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I -      CONTRAINTES**
  
- II -     ZONAGES**
  
- III -    TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

#### **3ème Partie :     LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- I -      INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**
  
- II -     PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

## **PLAN DE SITUATION**



# 1ère PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

## I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de Roquefort, d'une superficie de 721hectares, se situe dans la partie nord du département du Gers à mi-distance entre Fleurance et Auch.

Appartenant au canton de Jégun et à la communauté des communes Cœur de Gascogne, elle est distante d'une quinzaine de kilomètres du chef lieu du département.

Elle est desservie à partir de la route départementale n°177 qui rejoint coté Est la route nationale n°21 qui passe dans la vallée du Gers sur la commune voisine de Sainte Christie.

Située dans la couronne Auscitaine, Roquefort enregistre depuis quelques années de nouvelles demandes en terrains à bâtir. La création de lotissements a amplifié ce phénomène.

L'entité paysagère Auch-Val de Gers offre le paysage d'une grande vallée orientée Sud-Nord, encadrée de coteaux peu abrupts et de deux petites vallées qui l'enserrent (Talouch et Arçon). Ce paysage est dominé par la présence de la ville-centre, qui s'étale sur toute la largeur de la vallée, ainsi que par la RN 21, axe de communication majeur qui renforce la linéarité du paysage. Auch, située à un carrefour important, au cœur du département, est un point névralgique, à la fois pour l'économie (activité tertiaire) et pour le tourisme (dimension monumentale de la haute ville assise sur son banc calcaire). Dans cette entité, le phénomène de péri-urbanisation est très prononcé, les maisons neuves et les lotissements se développent sur les coumes descendant dans la vallée du Gers, étoffant ainsi les petits villages qui entourent Auch.

Roquefort est limitrophe des communes de Sainte Christie, Roquelaure, Peyrusse Massas, Mérens, Lavardens et Puysséguir.

Les élus ont souhaité mener une réflexion globale sur le développement urbain de leur commune, avoir un document définissant des périmètres constructibles tenant compte d'un développement harmonieux du village tout en respectant la qualité et l'identité des paysages. Ils ont voulu contenir la demande et organiser de façon rationnelle son développement, aussi, ils ont opté pour l'élaboration d'une carte communale.

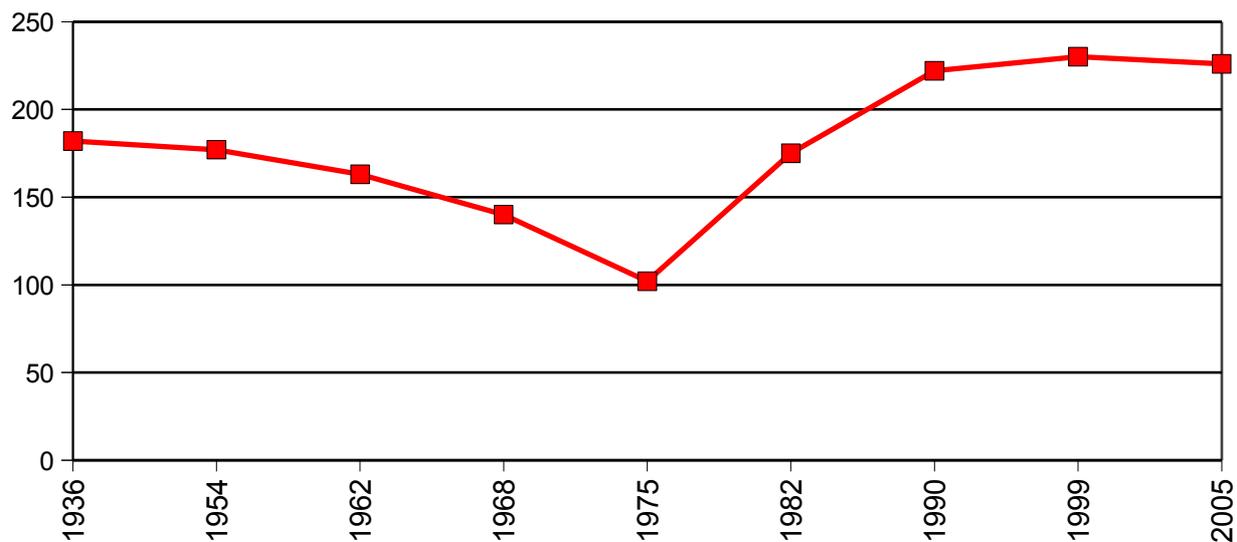
Principaux objectifs poursuivis dans ce document :

- ouvrir des terrains autour de l'existant
- maintenir le caractère rural de la commune en favorisant la vie au bourg et autour des hameaux
- ouvrir à l'urbanisation de façon modérée afin de maîtriser l'arrivée de population
- rentabiliser les réseaux existants
- éviter le mitage
- préserver les secteurs naturels inondables
- respecter la qualité des paysages

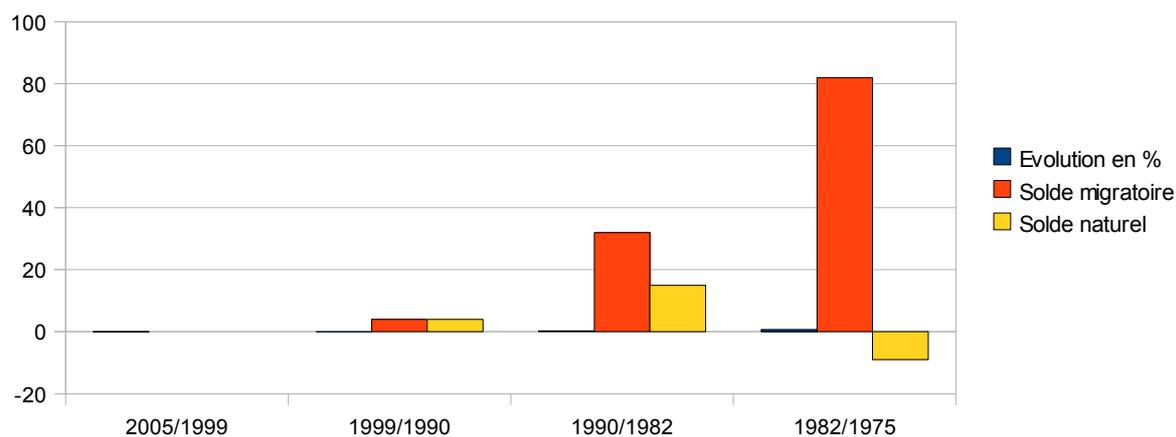
- DEMOGRAPHIE

La population de Roquefort a diminué régulièrement de 1936 à 1975 pour arriver à un minimum d'une centaine d'habitants. A partir de cette date, l'augmentation de la population est restée régulière pour atteindre les 230 habitants en 1990. Au dernier recensement de 2005, la population s'est stabilisée.

Cette variation est essentiellement due au solde migratoire, mais on observe depuis 1982 un solde naturel légèrement positif.

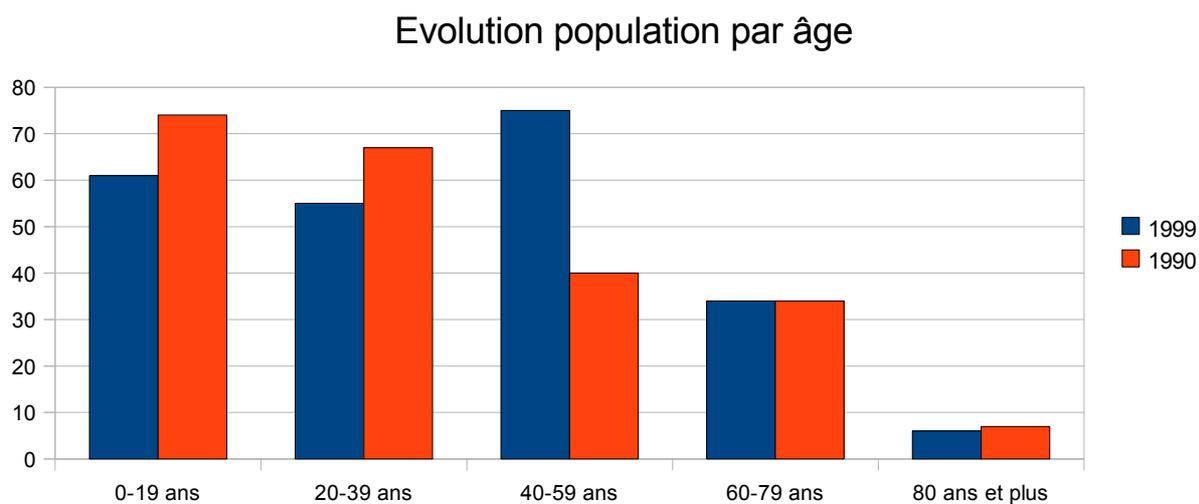


Soldes population



- Composition de la population :

Les tranches d'age montrent une légère baisse chez les plus jeunes entre 1990 et 1999 avec une baisse significative des moins de 20ans et des 20/40 ans. Cette baisse se retrouve intégralement par l'augmentation des 40/60 ans. Les autres tranches évoluent peu.



- LOGEMENTS

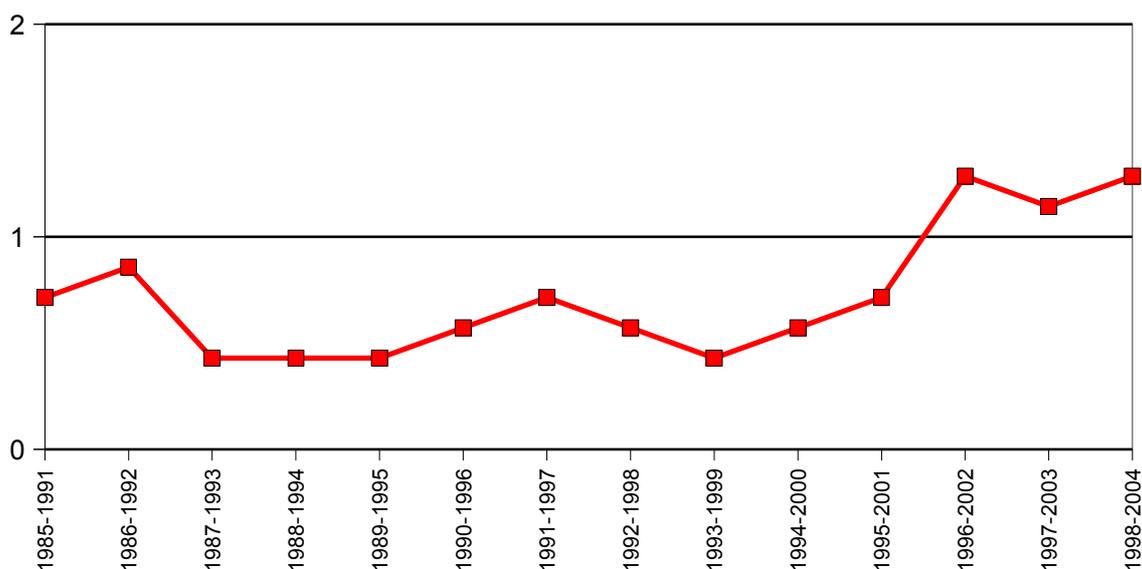
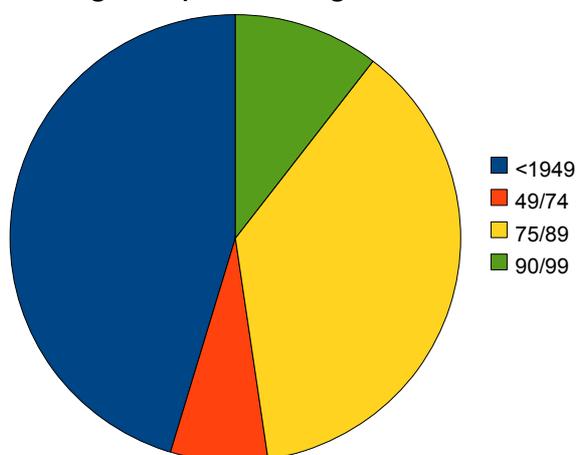
- Dynamique de la construction :

La moyenne glissante des logements montre une construction faible jusqu'en 2001 avec un peu moins d'un logement par an. Ces dernières années, une légère reprise s'est amorcée mais le rythme bien que régulier reste modéré.

Au recensement de 1999, on trouvait 4 logements vacants sur la commune.

On recense également sur le territoire 2 résidences secondaires.

Âge du parc de logement



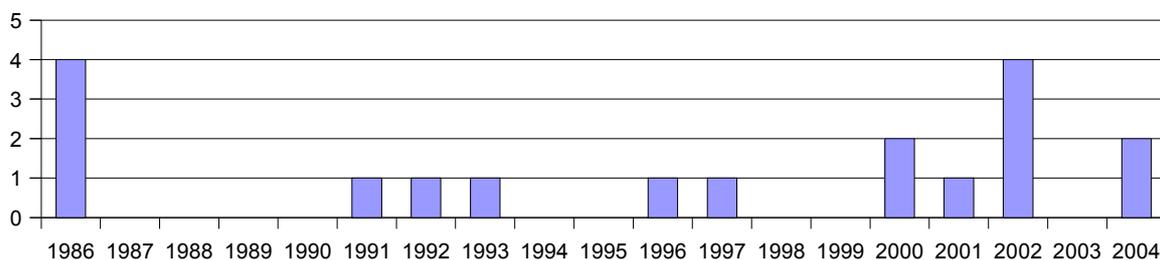
- Structure et état du parc

Le parc des logements s'est nettement rajeuni notamment dans la période 1975 à 1990.

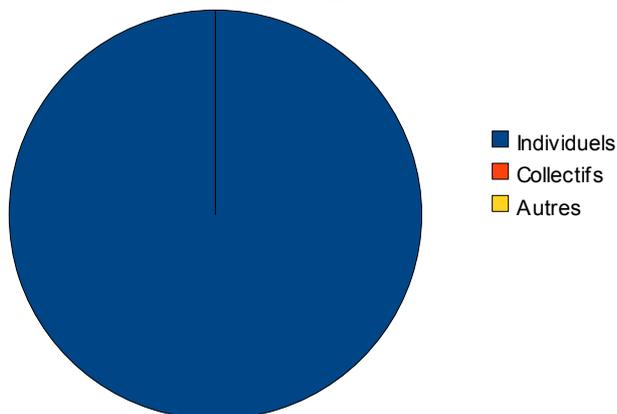
La maison individuelle est le type principal de logement, on ne trouve aucun logement collectif sur la commune.

Les résidences sont occupées majoritairement par leur propriétaire. Le parc locatif ne représente que 18% des résidences principales.

**Activité de la construction par année**



**Résidences principales  
types de logement**

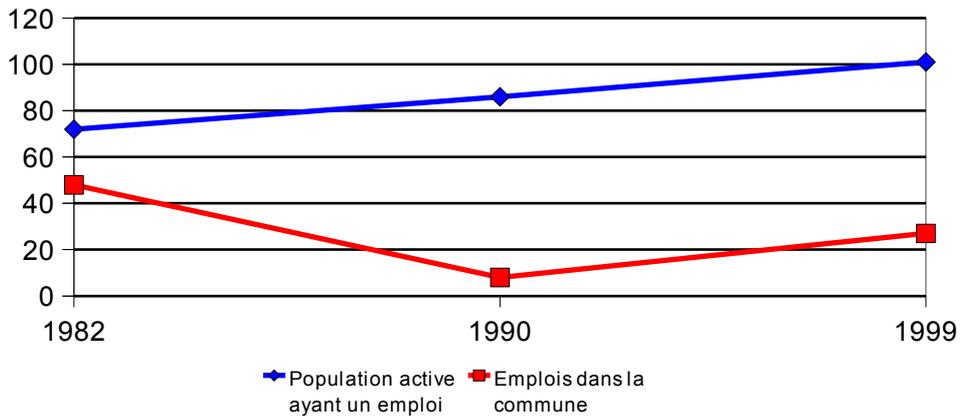


- ACTIVITES - EMPLOIS

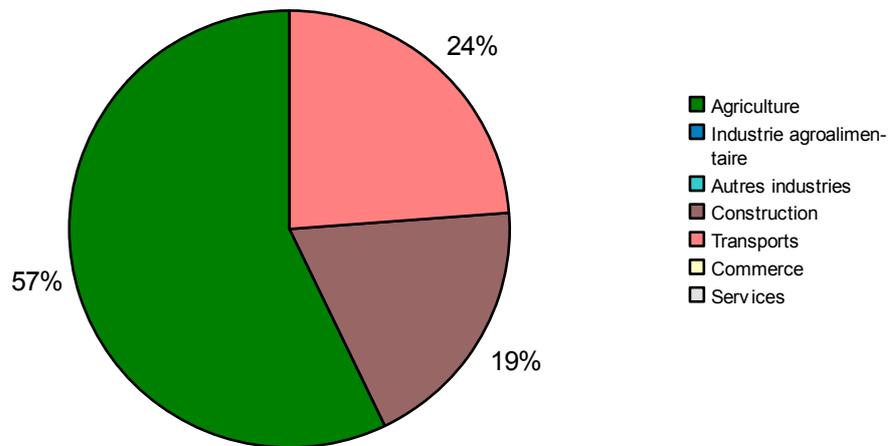
La population active est conforme à l'évolution de la population, une augmentation qui a suivi la courbe démographique.

Elle bénéficie de 27 emplois offerts sur Roquefort dont 18 sont occupés par les habitants de la commune. Les emplois offerts sur la commune ont nettement diminués comparé à 1982, ils étaient au nombre de 48.

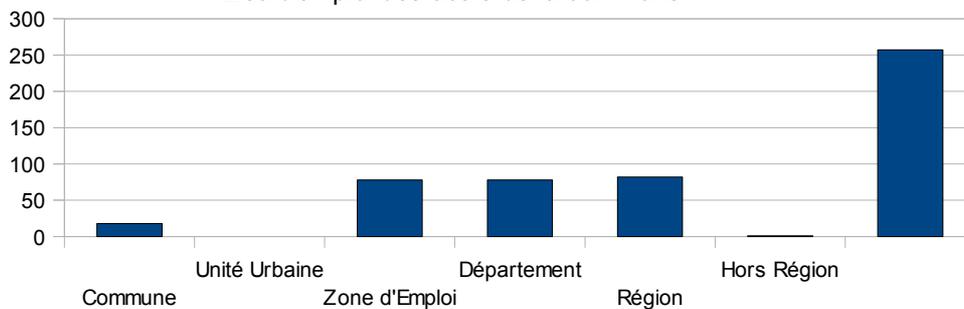
Les autres actifs travaillent de façon équilibré sur la zone d'emploi, le département ou la région.



Emplois par secteurs d'activités en 1999



Relation Domicile Travail  
Lieu d'emploi des actifs de la commune



## II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

### - MORPHOLOGIE DU SITE

La commune de Roquefort est située entre Auch et Fleurance sur la rive gauche du Gers et de la route nationale n°21 axe Nord-Sud.

Elle est desservie par la route départementale n°177 qui rejoint la RN n°21 en limite de commune. Cet axe traverse le village d'Est en Ouest.

Le village est implanté sur la partie Est du territoire au dessus de la vallée du Gers. Le château domine cette vallée et se présente en tête du bourg.

Au cœur de l'éventail gascon et au cœur du département, le Pays d'Auch s'étend, entre Baïse et Arrats, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour d'Auch, unique ville gersoise, peuplée de 23 000 habitants.

Centre géographique, il est aussi carrefour :

- Carrefour des deux grands axes de communication du département (RN 124 et RN 21)
- Carrefour paysager, le Pays d'Auch est un nœud central où se rencontrent plusieurs influences : confins de la Ténarèze, de la Lomagne, du Savès-toulousain et de l'Astarac. Ce mélange harmonieux des paysages gersois fait du Pays d'Auch un petit concentré de Gascogne, avec ses spécificités.

Ce paysage diversifié présente au premier abord un ensemble confus de hauteurs et de vallonnements plus ou moins marqués. La colline est l'élément de base de ce relief accidenté, bossu, incisé (pentes atteignant 20%) qui offre un paysage désordonné à l'aspect tourmenté, creusé par de nombreux petits cours d'eau secondaires. Il est en fait structuré par un axe (la vallée du Gers) et organisé autour de sa ville-centre (Auch). Ce chef-lieu de département qui n'a jamais été coupé de la campagne environnante, fait de son pays un territoire habité où se concentrent les activités, les services et les hommes.

Les villages perchés, bâtis sur des bancs calcaires et les maisons paysannes aux pierres blanchâtres veinées de jaune, confirment, avec les nombreux affleurements, la dominance du calcaire dans le sol du Pays d'Auch. Terroir encore profondément agricole, malgré la concentration des activités tertiaires à Auch, cette entité est le siège d'une polyculture très diversifiée qui offre un paysage en mosaïque.

Le pays d'Auch se présente comme un vaste archipel de collines élevées et désordonnées, partagé par le large sillon de la vallée du Gers. Tout le relief est vigoureusement charpenté d'assises calcaires qui affleurent en différents étages du modelé. La structure pyramidale de ces assises, arrondie par l'érosion et enrobée par la molasse, n'est pas directement perceptible. Cet équilibre entre la molasse (prédominante en Astarac) et le calcaire (qui s'affirme en Lomagne gersoise), distingue le Pays d'Auch de ces deux pays voisins, auxquels il fait ainsi transition. De même, la présence du calcaire est presque systématiquement dissimulée par la végétation qui en trahit paradoxalement le modelé et la nature du sol. Les essences calcicoles forment en effet des végétations caractéristiques aux allures typiques de "bouzigues" et "garrigues" et de boisements (canteros).

Les altitudes varient de 107 mètres à l'Est dans la vallée du Gers à 178 mètres sur les coteaux à l'extrémité Ouest de la commune. Le village se situe à une altitude de 148 mètres environ.

## – OCCUPATION DU SOL

### a) Habitat

Le Pays d'Auch offre un paysage profondément humanisé, peuplé de nombreuses habitations. Un important patrimoine bâti traditionnel se mêle à des constructions pavillonnaires pour former un tissu dense. Cette occupation humaine très ancienne, due au rayonnement de la ville-centre, est illustrée par la présence d'un chapelet de villages perchés autour d'Auch. Ces villages fortifiés, bâtis sur des bancs calcaires, surplombent la vallée du Gers et les petites vallées secondaires qui structurent le territoire.

Comme dans le reste du département, l'habitat rural traditionnel est très dispersé. La maison paysanne est le plus souvent isolée. Elle présente des volumes simples (carré ou rectangulaire), un toit à quatre pentes et une façade à l'ordonnement symétrique. Ses murs sont en maçonnerie de pierre sèche ou bien de moellons hourdés à la chaux. Dans la plupart des cas, elle est enduite d'un mortier de chaux grasse additionnée à du sable ou de la terre de pays. Cet enduit terreux ne laisse apparentes que les pierres de taille des chaînages et des encadrements.

Le Pays d'Auch présente un riche patrimoine architectural, avec de grands ensembles monumentaux ainsi que de nombreux châteaux de plaisance, dans lesquels la pierre de taille, calcaire, est largement mise en œuvre. On citera l'ensemble architectural d'Auch avec la cathédrale Ste Marie, la préfecture, la tour d'Armagnac et l'escalier monumental; la tour féodale de Biran, mais aussi des châteaux privés : Lavardens, Roquefort, St Cricq et Montégut qui se font face...

Le village de Roquefort s'est implanté au dessus de la vallée du Gers. Le château se place en entrée du bourg aggloméré. Le centre ancien implanté de part et d'autre de la RD s'est densifié récemment par l'appui de deux lotissements.

### b) Les grandes végétations

Territoire cultivé et habité, le Pays d'Auch est une campagne à la fois «sauvage» et domestiquée. Son profil bocager traduit cette domestication de l'espace avec de nombreuses haies, composées d'essences «civilisées» (coronille, alaterne, laurier tin, Cyprès...), bordant les nombreux chemins qui maillent la campagne Auscitaine. Ce bocage et le grand nombre de petits bosquets ponctuels ainsi que les boisements sommitaux, donnent l'impression d'un terroir très boisé mais à part le bois d'Auch, les étendues forestières sont rares.

Le territoire communal n'a pas maintenu de grandes entités boisées, seuls quelques petits massifs ont été préservés.

### c) Les ripisylves

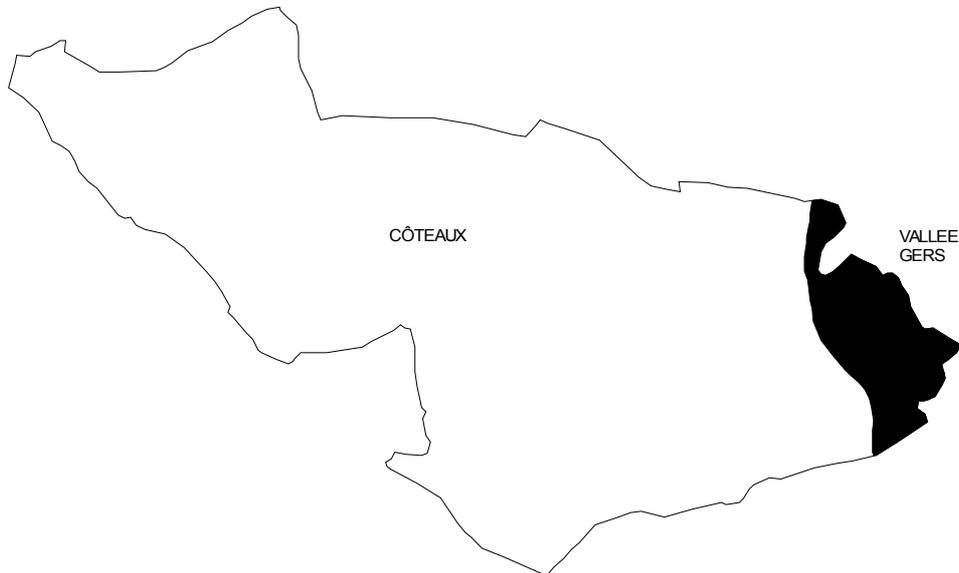
On les trouve principalement en accompagnement des ruisseaux et en particulier le long des rives du Gers

### d) Les cultures

Le paysage du Pays d'Auch est largement influencé par une polyculture teintée de différentes influences qui la déclinent selon les terroirs : Aux confins de l'Astarac, l'élevage (bovin, ovin) est plus présent alors que les grandes cultures dominent aux confins de la Lomagne et du Savès Toulousain. A la pointe de la Ténarèze, c'est la vigne qui retient l'attention. Quasi-absente des autres terroirs du Pays d'Auch, elle est ici relictuelle du vignoble de Haut Armagnac et fait vivre quelques producteurs de vin de pays «Côtes de Gascogne». L'activité maraîchère demeure dans les vallées grâce à des sols alluvionnaires. Néanmoins, ces sols sont souvent, et de plus en plus, valorisés par des grandes cultures irriguées. Les coteaux, quant à eux, sont souvent le siège de l'implantation nouvelle de l'activité avicole.

### III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

#### - LES SYSTEMES PAYSAGERS



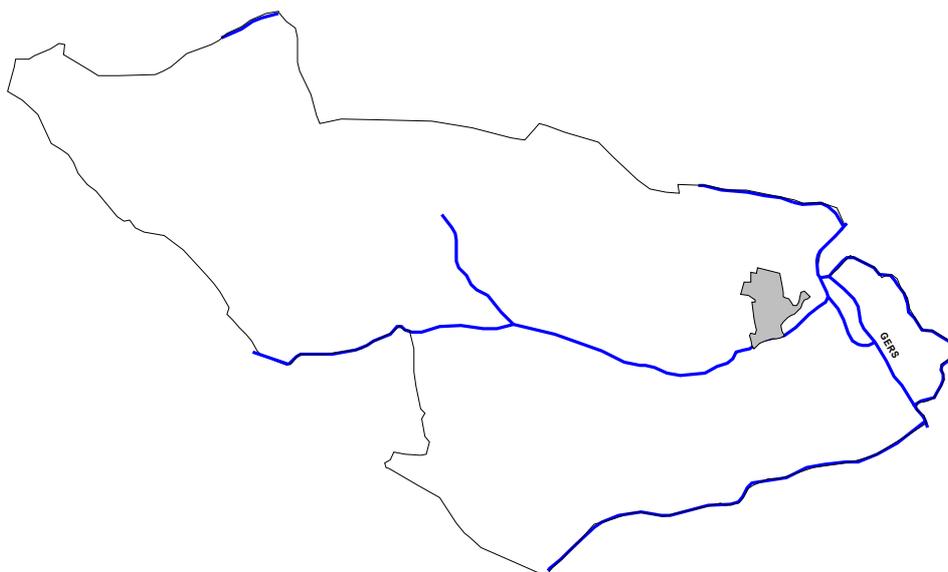
#### - La Vallée du Gers:

La vallée du Gers, relativement large, constitue l'axe central du Pays d'Auch en le traversant du Sud au Nord. Après avoir reçu le Sousson et le Cédon, le Gers voit sa vallée se rétrécir temporairement, au niveau de la haute-ville qui surplombe la rive gauche d'une quarantaine de mètres. À Auch, le recalibrage du Gers et la construction d'un pont-barrage, ont permis de remédier à la menace des inondations, en maintenant un niveau quasi-constant, même en période de hautes eaux. Ainsi, lorsqu'elle traverse Auch, la rivière est domestiquée, recalibrée et régulée, elle devient un plan d'eau docile, élargie et ne retrouvera son caractère sauvage qu'en aval de la ville, où la plaine s'élargit. Le Pays d'Auch est une zone de contact climatique. La dominante océanique subit une influence méditerranéenne sensible surtout en été où les sécheresses sont relativement marquées. La large vallée du Gers favorise la descente depuis le plateau de Lannemezan, des masses d'air pyrénéennes et apporte ainsi une nuance montagnarde très atténuée, mais pourtant perceptible en hiver. Il est sujet à des phénomènes climatiques particuliers qui peuvent se manifester par des pluies d'orage torrentielles, qui ont à plusieurs reprises fait monter brusquement les eaux du Gers, provoquant, entre autres, les crues catastrophiques, de 1897 et 1977, mais encore de fréquents "coups de vent", en vallée de l'Arrats.

#### - Les coteaux:

Le territoire de Roquefort se définit par une succession de collines d'orientation Nord-Sud aux pentes relativement douces. Elles sont entrecoupées de petits ruisseaux qui recueillent les eaux de ruissellement pour venir se déverser vers le Gers. Peu boisés, ils sont réservés exclusivement à l'activité agricole. Le village implanté en limite avec la vallée du Gers et quelques petits hameaux représentent la majorité de l'habitat, seuls les fermes isolées parsèment le territoire.

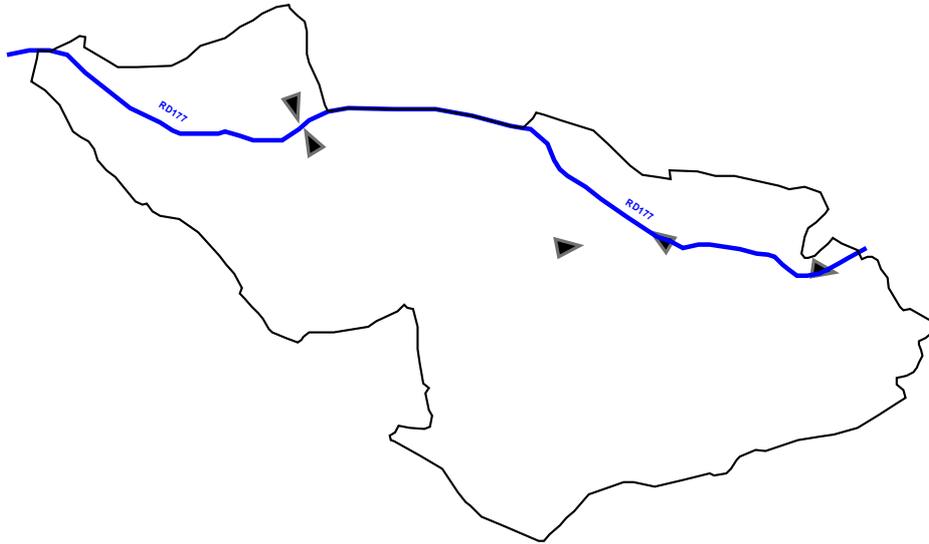
- LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS



Le système hydraulique de la commune s'établit à partir de ruisseaux qui traversent la commune d'Ouest en Est : le Talouch, l'Ourlan et le Réjon. Ils viennent ensuite se jeter vers le Gers qui passe à l'Est du territoire. Une zone inondable accompagne la vallée du Gers sur toute sa longueur.

Pas de bois importants mais de petits massifs à préserver se répartissent sur l'ensemble de la commune.

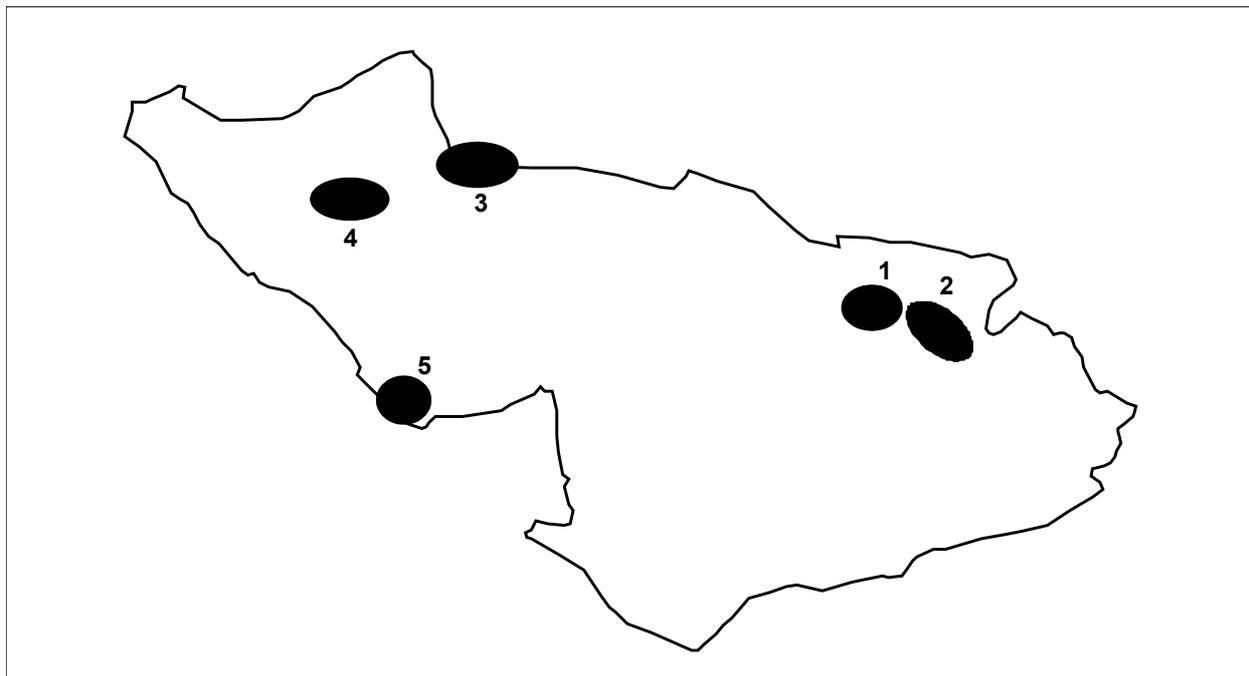
- LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE



La commune de Roquefort est desservie par une route départementale, la RD 177 qui traverse du Sud vers le Nord tout le territoire. C'est l'axe de communication le plus important de la commune, il rejoint la nationale n°21 dans la vallée du Gers.

C'est depuis la route départementale que l'on observe les points de vue vers le bourg en entrée et sortie du village.

– LE SYSTEME URBAIN



1 – Le village:

Le bourg ancien est implanté de part et d'autre de la route départementale n°177 au delà du château. Le cœur du bourg est regroupé autour d'une place où l'on retrouve l'école, la mairie, l'église et la salle des fêtes. La plupart des constructions sont implantées en limite du domaine public où à proximité des voies communales perpendiculaires à la RD.

2 – Les extensions :

Elles se sont essentiellement concentrées aux abords immédiats du village entre le centre ancien et le château. Ce développement s'est effectué sous la forme de deux lotissements. Ces constructions ont permis de densifier le centre bourg tout en évitant l'étalement urbain. Cette urbanisation a permis également de limiter les accès vers la RD.

3 – Au Rouzan:

Petit hameau récent qui s'est défini en limite Nord de la commune le long de la route départementale. Compte tenu des contraintes liées aux accès vers cette RD, ce secteur devra être continu dans son développement.

4 – Au Pic:

Hameau plus ancien situé au delà de Rouzan en bordure de la RD. Quelques constructions neuves sont venues compléter ce secteur. Là aussi, les conditions de sécurité des accès vers la RD ne permettent pas de poursuivre son extension.

5 – Au Mousson :

Hameau constitué d'un bâti ancien bien regroupé et de quelques constructions neuves. Ce site permet un développement modéré en maintenant la qualité du patrimoine bâti existant.

## - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX

### Réseau électrique:

- Le Village: le réseau électrique est en place sur les voies principales. Les terrains à l'arrière des constructions « au Capitaine » nécessiteront une extension.
- Au Rouzan :le réseau est en place sur la route départementale
- Au Pic : le réseau électrique est saturé
- Au Mousson : le transformateur est en place au centre de la zone, voir extension possible.
- Au Bigourdan : le transformateur est en place dans la zone
- A Landrix : le réseau existe au niveau des constructions en place mais se situe loin du transformateur. Pas de possibilité de construction nouvelle

### Alimentation par le réseau d'eau potable:

- Le Village: le réseau est en place, le syndicat demande de maintenir la construction autour de l'existant afin de limiter les extensions
- Au Rouzan :le réseau est en place sur la route départementale, diamètre 50
- Au Pic : le réseau est en place, diamètre 90
- Au Mousson : le réseau est en place chemin de Mérens, diamètre 63, une extension sera nécessaire voie communale n°4
- Au Bigourdan : réseau existant en 42/50, possibilité de 2 constructions nouvelles
- A Landrix : réseau en 42/50, quelques possibilités

### Réseau d'assainissement:

Le village est desservi par un réseau de collecte des eaux usées, la station de traitement se situe coté Est en bordure du ruisseau de Lourlan. Le système de traitement arrive à saturation, aussi le nombre de raccordement doit être modéré.

Le reste du territoire est soumis à l'assainissement individuel, un schéma précise les filières à adopter.

### Voirie:

Les accès vers la route départementale n°177 doivent être limités, aussi le développement du bourg s'effectue aux abords immédiats afin de recentrer les accès en agglomération. Les zones de Rouzan et Au Pic sont limitées afin de ne pas augmenter les échanges.

- SERVITUDES

**EL 2** Défense contre les inondations, zones submersibles  
Plan des Surfaces Submersibles (PSS), zone inondable du Gers

**PM 1** Plan de prévention des risques naturels prévisibles  
Un plan de prévention des risques concernant le retrait gonflement des argiles a été prescrit. Il fixera les normes de construction à mettre en œuvre pour éviter les désordres dans les bâtiments. Tout le territoire sera concerné par ce plan.

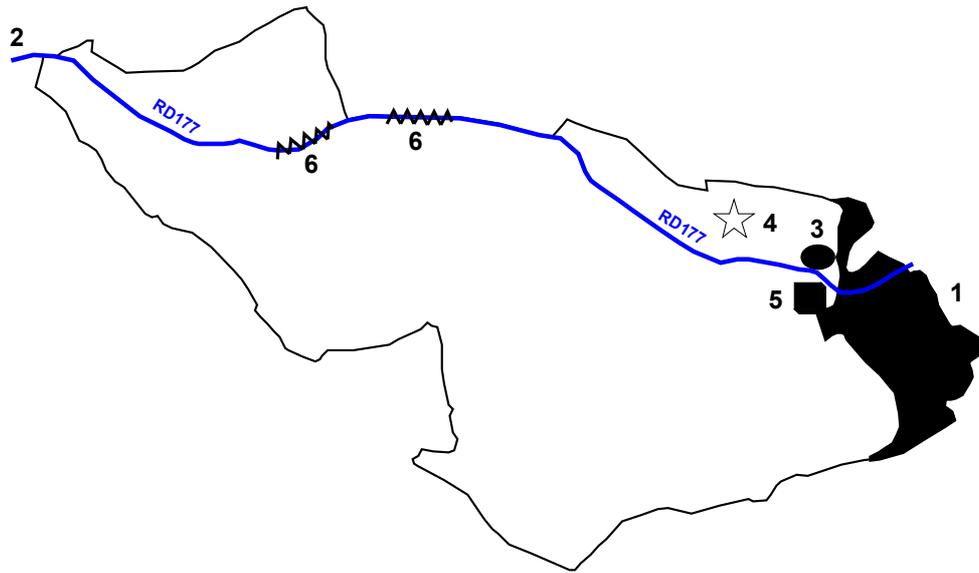
**T7** Relations aériennes – zone hors dégagement – installations particulières

- Contraintes

Risques naturels:  
Risques inondations: le Gers

## 2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

### I - CONTRAINTES



- 1 – Zone inondable du Gers
- 2 – Route départementale n°177
- 3 – Abords du château
- 4 – Élevage de volailles
- 5 – Station de traitement des eaux usées
- 6 – Étalement urbain et accès dangereux

## II - ZONAGES

ZONAGE	ATOUTS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 Au Village	Cette zone reprend le bourg ancien ainsi que les extensions plus récentes, secteur où l'on retrouve les lotissements. La zone est correctement desservie par les réseaux. Quelques dents creuses peuvent permettre quelques constructions. La zone sera limitée aux abords du château afin de maintenir le site en l'état. Le développement coté Ouest est limité par la présence d'un élevage de volailles.
ZC 2 A l'Ouest du village	Ce sont les terrains situés à l'arrière des constructions existantes. La zone consiste à assurer un petit développement en continuité de l'existant tout en évitant l'étalement urbain. La zone nécessitera l'amenée des réseaux depuis la RD. Une attention particulière sera prise pour l'accès vers la RD afin d'éviter une sortie dans le virage.
ZC 1 Au Rouzan	Petit hameau qui s'est développé en bordure de la route départementale n°177 en limite avec Puysegur. La zone ne sera pas étendue pour ne pas étaler la construction. Les réseaux sont en place, seule une dent creuse permet une construction supplémentaire.
ZC 1 Au Pic	Hameau ancien qui s'est développer en bordure de la RD. Le réseau d'eau est en place, le réseau électrique est saturé. Les accès vers la RD ne présentent pas toutes les conditions de sécurité. Dans ces conditions la zone reprendra uniquement l'existant et ne sera pas étendue.
ZC 2 Au Mousson	Hameau ancien bien regroupé autour des voies communales. Les réseaux sont en place mais nécessitent une extension. La zone sera légèrement étendue de manière à compléter cet ensemble.
ZC 2 Au Bigourdan	Secteurs où quelques constructions se sont développées en limite de commune avec Roquelaure, certaines sont implantées sur la commune voisine. L'extension consiste à agrandir légèrement la zone en tenant compte de la capacité des réseaux existants.
ZN i Le Gers	C'est une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondation auxquels elle est soumise. Elle reprend le secteur submersible du Gers
ZN Le reste du territoire	C'est le reste du territoire. Zone naturelle essentiellement agricole, l'urbanisation n'y a pas sa place. Seules quelques constructions peuvent y être admises sous conditions.

### III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL

<b>Zones</b>	<b>Lieux dits</b>	<b>Superficie en ha</b>	<b>Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations</b>
<b>ZC 1</b>	Au village	<b>14,85</b>	<b>8</b>
<b>ZC 2</b>	A l'Ouest du village	<b>0,91</b>	<b>3</b>
<b>ZC 1</b>	Au Rouzan	<b>1,93</b>	<b>1</b>
<b>ZC 1</b>	Au Pic	<b>3,85</b>	<b>0</b>
<b>ZC 2</b>	Au Mousson	<b>2,38</b>	<b>2</b>
<b>ZC 2</b>	Au Bigourdan	<b>1,69</b>	<b>3</b>
<b>ZN i</b>	Le Gers	<b>50,97</b>	<b>/</b>
<b>ZN</b>	Le reste du territoire	<b>644,42</b>	<b>/</b>

<b>ZC 1</b>	TOTAL	<b>20,63</b>	<b>8</b>
<b>ZC 2</b>	TOTAL	<b>4,98</b>	<b>9</b>
<b>ZN</b>	TOTAL	<b>695,39</b>	<b>/</b>

## **3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :**

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est maintenu autour de l'existant pour ne pas étendre le développement linéaire. Le projet se cantonne aux abords immédiats.

Le conseil municipal a voulu densifier le village et consolider les hameaux existants tout en maîtrisant le développement. Le projet a été défini de manière à poursuivre la construction de façon modérée et pour ne pas engendrer de gros investissements en matière de réseau.

L'urbanisation a été retenue aux abords du village de manière à profiter des réseaux en place, éviter le mitage et maintenir les espaces naturels.

#### Voirie :

Le développement autour du bourg et des deux hameaux situés en bordure de la route départementale sera contenu voir stoppé lorsque les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisantes.

#### Assainissement :

Le village possède un réseau de collecte des eaux usées, la station de traitement est presque saturée, aussi, les extensions seront maîtrisées. Les écarts sont soumis à l'assainissement individuel. Les rejets devront se faire vers le milieu naturel. Le développement de ces sites a lui aussi été maîtrisé.

## **II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

### Patrimoine :

Le développement urbain a été limité pour ne pas empiéter vers les grands espaces agricoles, afin de conforter l'existant et arrêter la construction en linéaire.

Le site du château en entrée de ville a été maintenu en zone naturelle afin de préserver cet espace et le maintenir en l'état.

Le reste du territoire a été maintenu en secteur naturel agricole pour éviter le mitage et préserver l'activité agricole. Elle préconise la présence d'espaces verts autour des nouvelles constructions.

### Environnement et Paysages :

Maintien de la construction autour de l'existant.

Arrêt de l'urbanisation le long des routes importantes.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.

Maintien en zone naturelle des espaces sensibles.

Une zone de protection a été définie autour des secteurs submersibles du Gers. Elle préserve d'une urbanisation en secteur inondable et maintient une coulée verte sur la commune.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.

Le développement a été stoppé vers l'activité d'élevage située à proximité du bourg.